

Aménagement des pistes
STATION DES FOURGS
Site des Granges-Berrard



PREAMBULE

Après 40 ans d'exploitation, et en fin de délégation de service public la SARL Téléskis des Rangs a cessé son activité en décembre 2015.

Une nouvelle délégation de service public a été lancée, c'est la SARL Téléskis des Rangs qui a été retenue par la Commune pour exercer cette délégation avec autorisation de transmettre cet exercice à la SARL Station des Fourgs en janvier 2016. La nouvelle délégation est signée pour 20 ans d'exploitation (2015—2035). La SARL Station des Fourgs est dirigée par trois jeunes originaires des Fourgs avec une bonne expérience en la matière.

Suite à deux hivers pauvres en neige naturelle, nous décidons de changer nos méthodes de travail, en voulant travailler avec le minimum de neige donc apprêter le terrain en conséquence de nos besoins pour ainsi pouvoir présenter un maximum de prestations à nos clients notamment lorsque la météo est plutôt capricieuse.

Dans un premier temps, il nous faut enlever quelques sapins pour élargir les pistes passant entre les arbres afin de garantir ainsi un meilleur enneigement de ces pistes et une plus grande sécurisation pour les skieurs.

En deuxième lieu, il faut profiler le départ de piste en haut des remontées mécaniques, en essayant de rendre le terrain le plus plat possible, c'est-à-dire sans aspérités qui dégraderaient le matériel de damage.

Le troisième point serait de faire des arrêts neige c'est-à-dire de poser des palissades en bois permettant de stopper le vent et de pouvoir amasser la neige naturelle à des endroits adéquats.

Si ces travaux représentent un certain coût pour la SARL, ils seront vite rentabilisés si le nivellement du terrain est précédé d'une bonne réflexion sur les meilleurs endroits à traiter, tout en économisant le nombre de ces endroits et la surface à traiter. C'est important pour nous car ce travail nous permet d'économiser des heures de ré-enneigement et l'usure du matériel.

Nous nous sommes rendus sur le terrain avec un représentant de la commune pour évaluer l'ampleur des travaux et pouvoir nous mettre d'accord avec l'exploitant. Notre déplacement sur site nous a permis également de prendre en compte vos demandes visant à respecter le site naturel et limiter au maximum l'impact environnemental en référence à l'article 4 du futur arrêté de protection du biotope.

Ce dossier récapitule l'ensemble des travaux que nous souhaiterions effectuer sur le secteur des Granges-Berrard dès cet automne 2017, nous avons essayé de détailler au mieux les trois secteurs à modifier dont l'un d'eux n'est pas compris dans le périmètre du futur arrêté APB.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous remercions de l'attention que vous accorderez à cette demande.

Cyrille BULLE PIOUROT - Matthieu LANCIA - Martin DOTAL

SOMMAIRE

I. **PISTE BLEUE** (site inclus dans le périmètre du futur APB)

1. Tracé GPS
2. Photos - travaux envisagés
3. Impact
4. Volume à extraire ou à évacuer

II. **DEPART DE PISTE** (site non inclus dans le périmètre du futur APB)

1. Tracé GPS
2. Photos - travaux envisagés
3. Arrêts neige
4. Impact
5. Volume à extraire ou à évacuer

III. **MODULE SNOWPARK** (site inclus dans le périmètre du futur APB)

1. Tracé GPS
2. Photos - travaux envisagés
3. Impact
4. Volume à extraire ou à évacuer

I. Piste bleue des Granges-Berrard

Tracé GPS : Voir annexe.

Les travaux prévus dans cette zone se situent dans le périmètre de du futur APB (entité versant)

Deux Photos : la piste actuelle ; 5/10 des sapins à enlever et tracé à modifier et à niveler.

Aménagements envisagés :

- 1- Enlever au total 10 jeunes sapins et arracher les souches.
- 2- Modifier le tracé pour éviter les bosses et niveler légèrement le terrain pour éviter au damier de « râcler » le sol.

Intérêt : l'enlèvement des sapins permet de fait d'élargir la piste pour favoriser un meilleur enneigement ainsi que la sécurisation des skieurs.



Impact des travaux d'aménagement :

L'enlèvement des sapins et l'arasement des souches ne portent pas atteinte au milieu naturel : le nombre de sapins enlevés est faible par rapport à ceux de leur environnement ; il s'agit de jeunes sapins ; et ces sapins se sont implantés dans un terrain pastoral dédié au pâturage ; cet espace qui était ouvert à l'origine s'est refermé au cours de décennies du fait du manque d'entretien.

Il ne s'agit donc pas d'une opération qui serait de l'ordre du déboisement, mais plutôt d'un entretien de ce terrain qui permet de garder l'espace ouvert et au moins semi ouvert.

Pour réaliser l'enlèvement des sapins et l'arasement des souches, une seule entrée sur le champ sera empruntée, celle en bas de la piste pour limiter l'impact des travaux sur le milieu. Bien entendu aucun engin ne passera dans la zone sensible du fond de vallon.

L'enlèvement des sapins va, de fait, élargir la piste et favoriser ainsi un meilleur enneigement et sécuriser le passage des skieurs.

Le tracé de la piste sera décalé pour éviter d'avoir à terrasser le couloir.

Ces travaux seront réalisés à l'automne 2017, soit avant la saison d'hiver, par temps sec, sans passer par la zone sensible du fond de vallée.

Ils seront entrepris avec l'accord de la Commune et de l'exploitant agricole et en coordination avec eux.

En tout état de cause, ces aménagements nous apparaissent être en conformité avec les prescriptions de l'article 4 du futur arrêté de protection du biotope et notamment ne devraient pas avoir de conséquences hydrauliques dans le sens d'une perturbation gravitaire des zones humides.

Volume de matériau à extraire ou à évacuer :

Aucun.

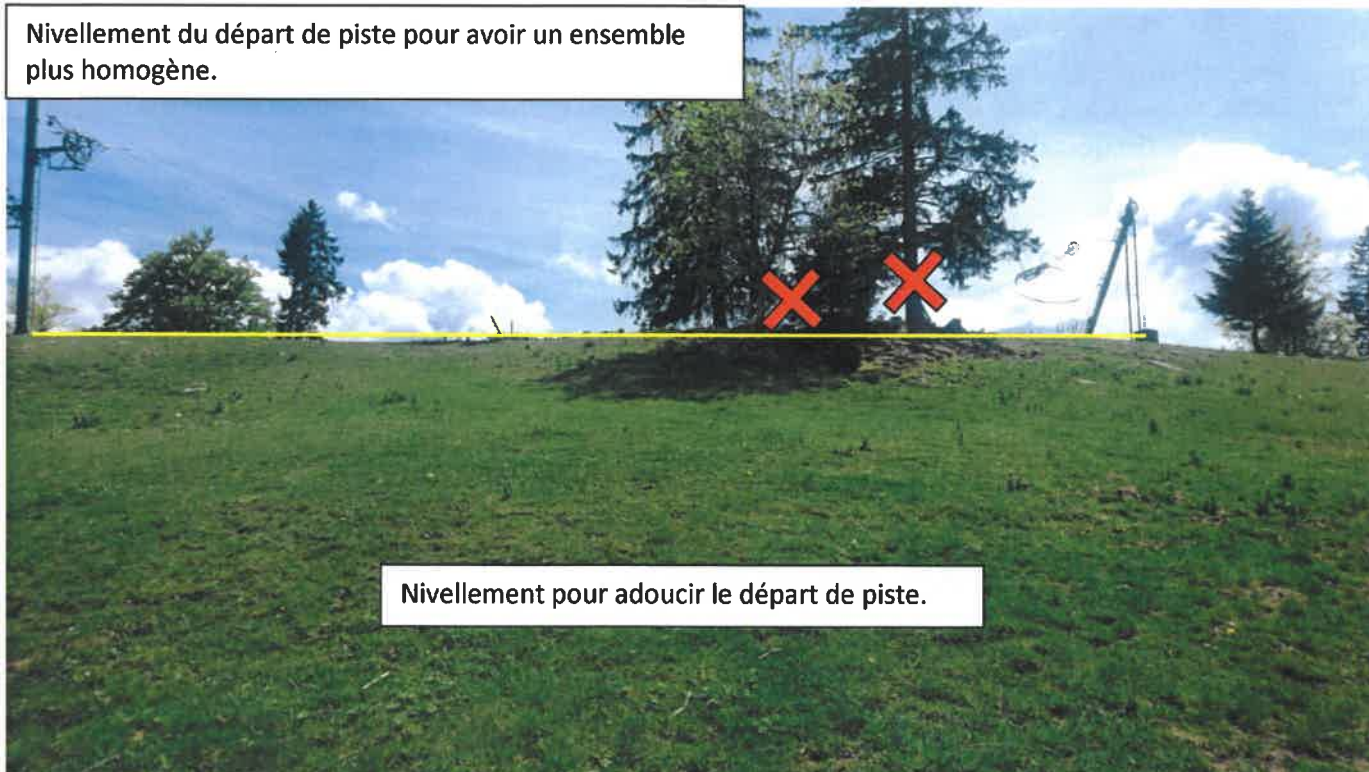
Seuls les arbres et les branchages seront à évacuer.

II. DEPART DE PISTE

Tracé GPS : voir annexe. Ce secteur n'est pas dans la zone protégée.

Trois photos :

Nivellement du départ de piste pour avoir un ensemble plus homogène.



Nivellement pour adoucir le départ de piste.

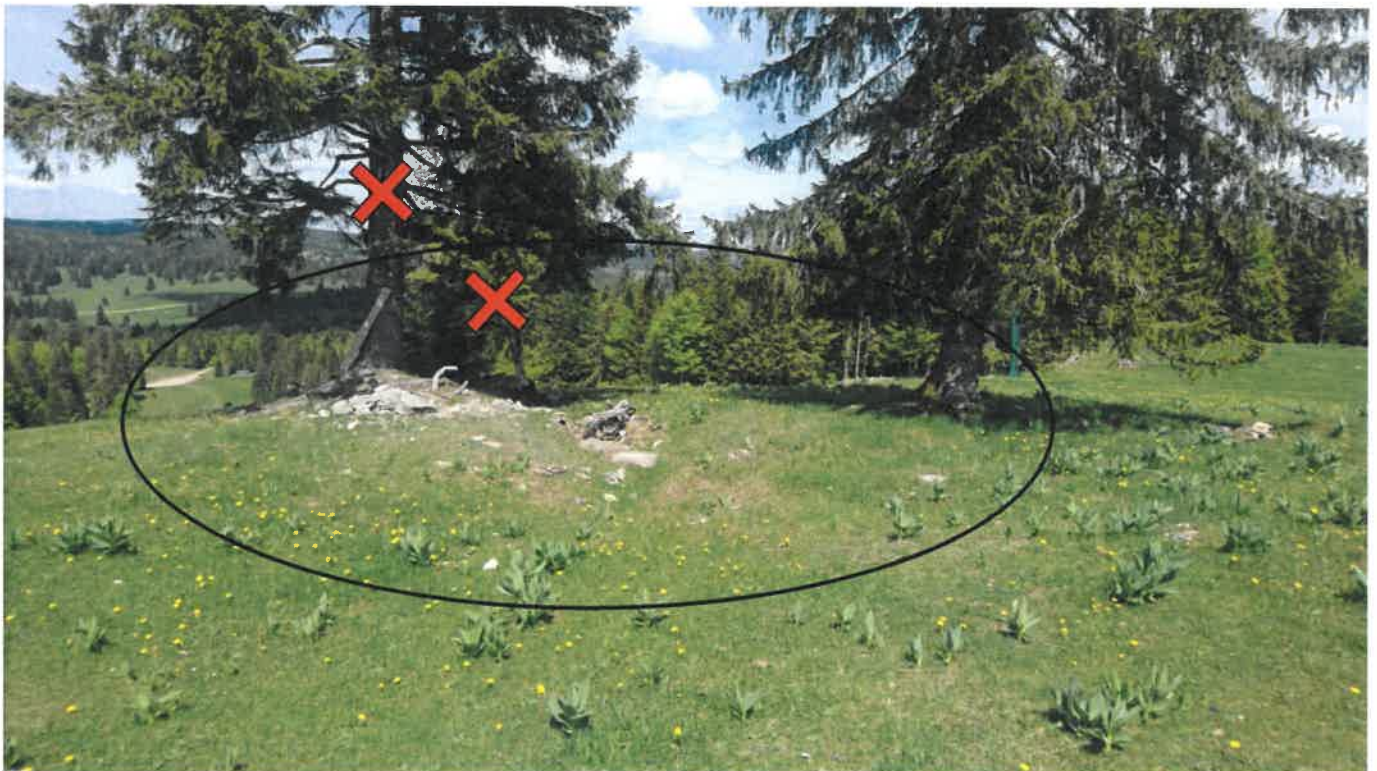


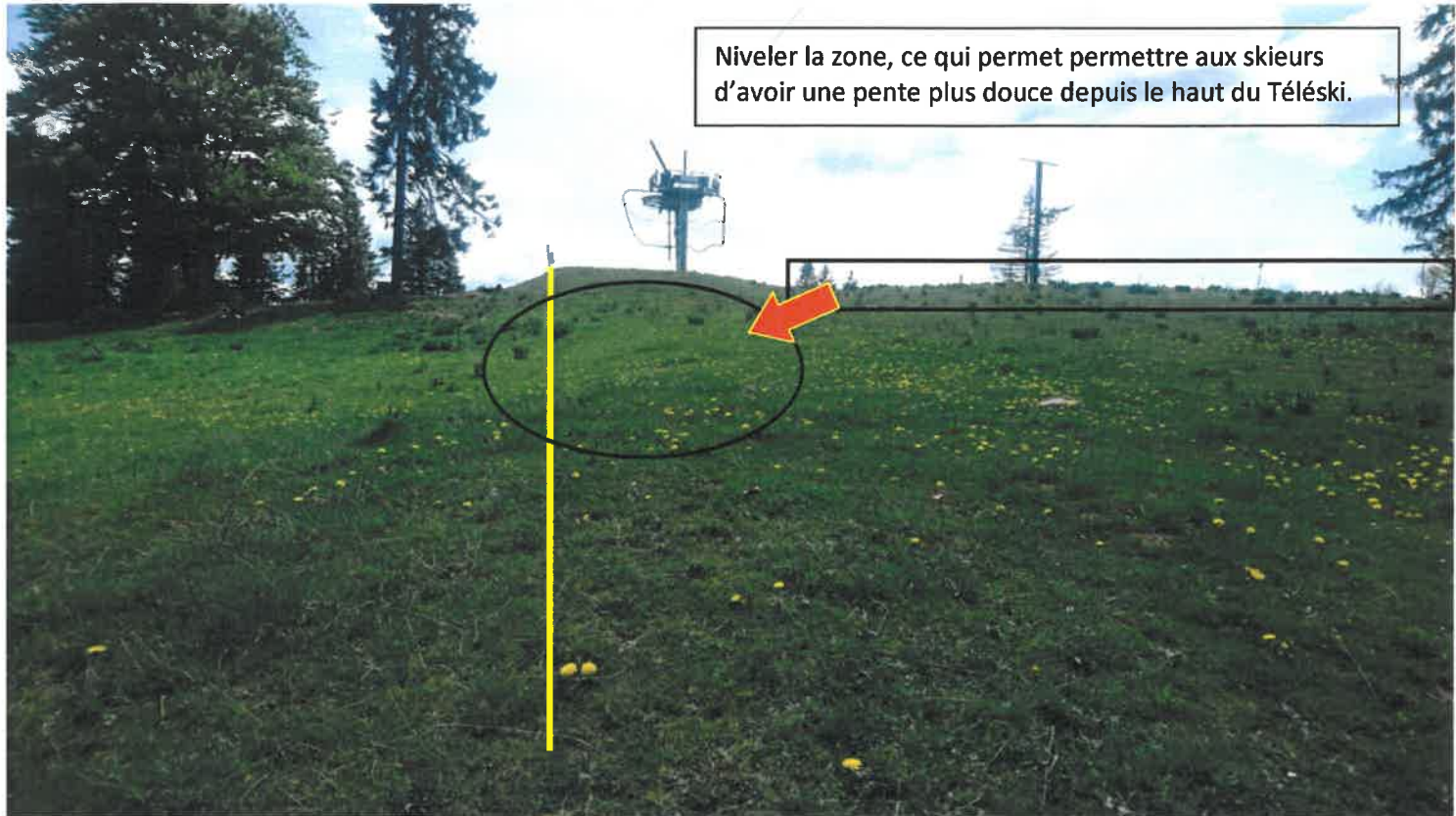
Les deux photos illustrent le même site sous deux angles de vue différents.

Les travaux envisagés consistent comme on le voit sur les photos à niveler le départ des pistes en haut des remontées mécaniques.

Le nivellement n'est pas effectué sur du terrain naturel mais sur du remblai qui a été rapporté autrefois sur ce site pour combler des portions de tranchées datant de la dernière guerre. Il s'agit donc de corriger des traces anthropiques et non d'agir sur un milieu naturel.

L'autre partie de l'aménagement consiste à poser des barrières en bois et filets pare neige.





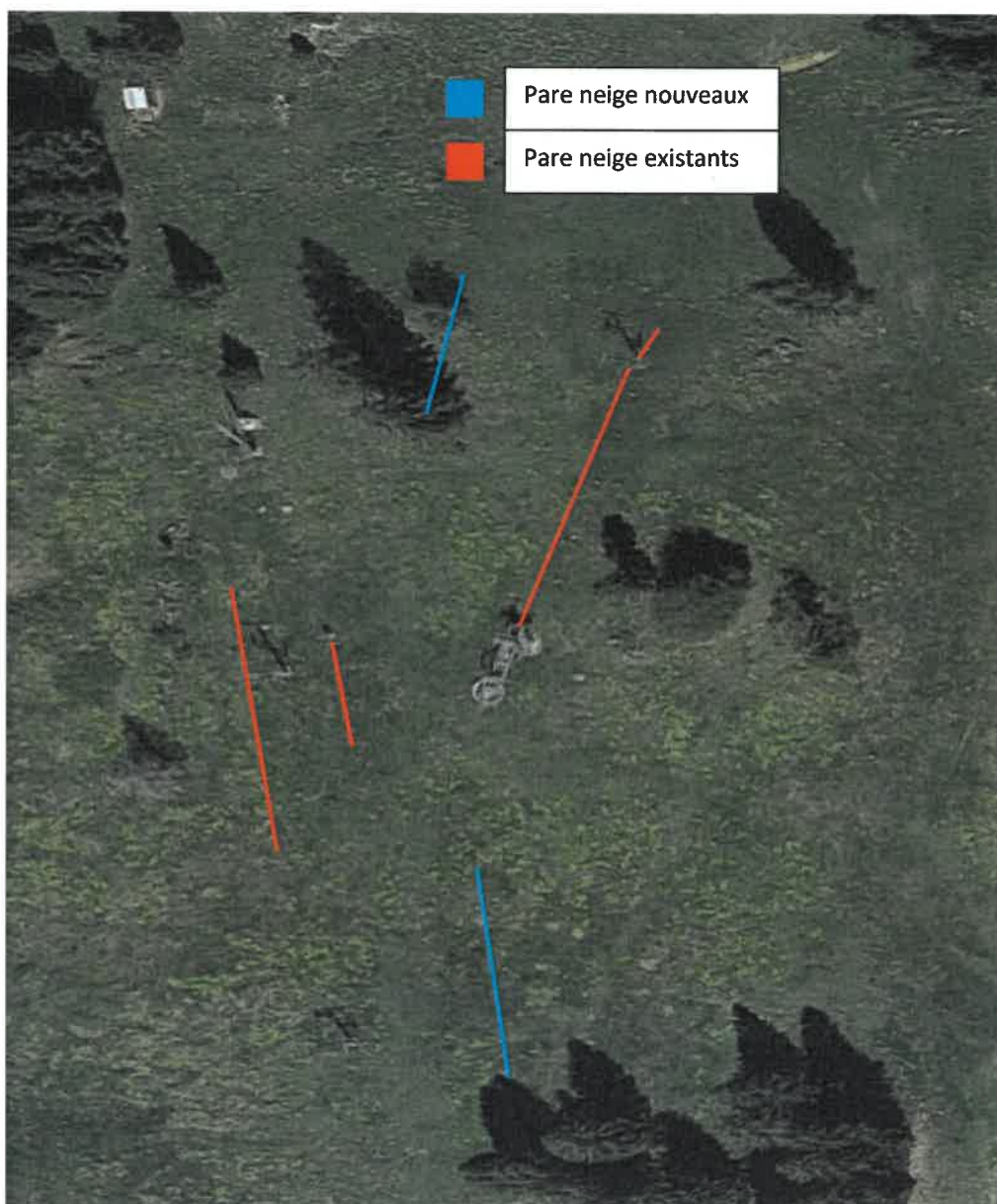
Arrêts neige :

Le filet pare-neige est le meilleur des remparts et outil de prévention contre les intempéries, il permet de contenir les congères et de supporter des vents violents.

Les barrières à neige peuvent accumuler de la neige sur une distance égale à 20 fois leur hauteur. Pour les barrières à neige fixes avec jambe de force enterrées. Elles sont constituées de lisses et de poteaux supports, hauteur hors sol de 1,50 m.

Les pare-neiges existants sont en filets plastiques extrudés mis en place chaque saison. Nous aimerions les refaire en bois et idéalement les laisser à l'année.

Les nouveaux pare-neiges seraient pour cette saison mis en place provisoirement avec l'ancien matériel pour les placer au mieux avant une pose définitive.



Impacts des travaux :

Ces aménagements de départ de piste et de pose des pare neige sont hors zone APB.

Ces aménagements n'ont aucune conséquence sur l'alimentation hydrique de la zone de la tourbière des Placettes.

Ces travaux seront réalisés à l'automne 2017, soit avant la saison d'hiver, par temps sec, en évitant de passer dans la zone sensible de fond de vallée.

Ils seront entrepris avec l'accord de la Commune et de l'exploitant agricole et en coordination avec eux.

En tout état de cause, ces aménagements nous apparaissent être en conformité avec les prescriptions de l'article 4 du futur arrêté de protection du biotope et notamment ne devraient pas avoir de conséquences hydrauliques dans le sens d'une perturbation gravitaire des zones humides.

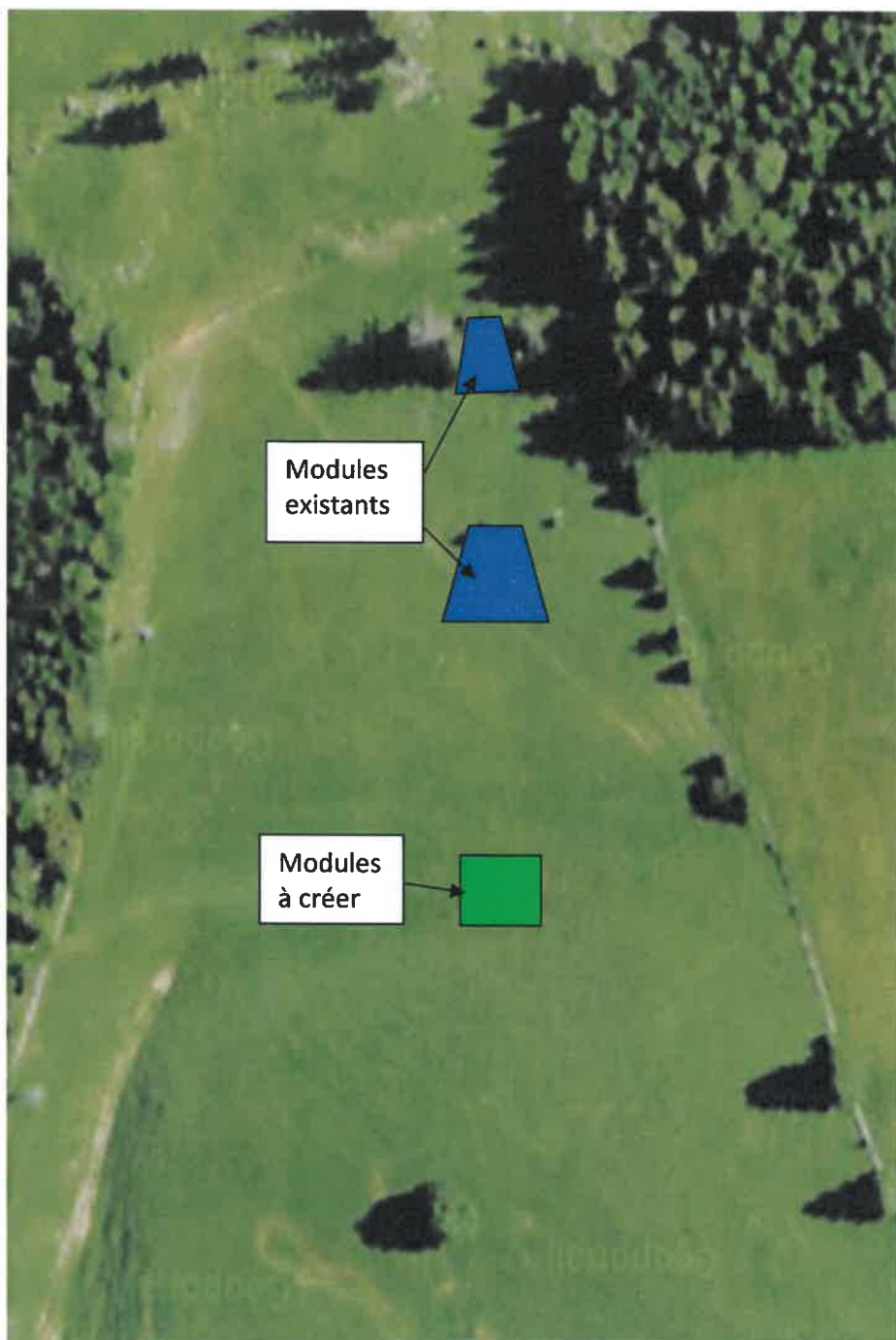
Volume à extraire ou à évacuer :

Aucun apport de matériau ne sera effectué ni aucune extraction.

III. MODULE SNOWPARK

Tracé GPS : voir annexe. Ce site se trouve dans la zone protégée (entité versant du périmètre APB)

Photo :



Aménagement envisagé :

Le snowpark est un espace ludique qui accueille deux modules (en forme de bosses) qui servent de tremplin aux jeunes skieurs lesquels peuvent ainsi pratiquer une variante du saut à ski.

Le projet consiste à ajouter à ceux existants, un nouveau module à partir de matériau inerte rapporté (cailloux) sans gravats ni bitume. Au préalable, la couche végétale de surface sera enlevée (12m X 12m environ) pour ensuite être remise sur le module afin de le recouvrir.

Impacts des travaux :

Ces travaux sont sans conséquence sur l'alimentation hydrique de la zone en fond de vallée.

Ces travaux seront réalisés à l'automne 2017, soit avant la saison d'hiver, par temps sec, en évitant de passer par la zone sensible en fond de vallée.

Ils seront entrepris avec l'accord de la Commune et de l'exploitant agricole et en coordination avec eux.

En tout état de cause, ces aménagements nous apparaissent être en conformité avec les prescriptions de l'article 4 du futur arrêté de protection du biotope et notamment ne devraient pas avoir de conséquences hydrauliques dans le sens d'une perturbation gravitaire des zones humides.

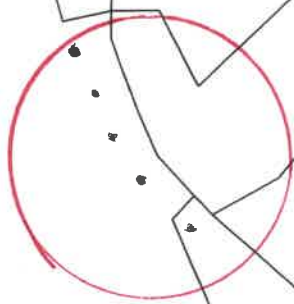
Volume à extraire ou à évacuer :

Cet aménagement nécessitera d'apporter une dizaine de m³ de matériau inerte mais il n'y aura ni extraction ni évacuation. La remise en état ne poserait aucune difficulté technique et serait sans dommage pour l'environnement.

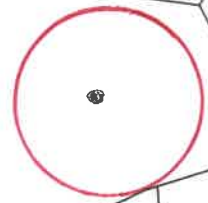


1/5 000

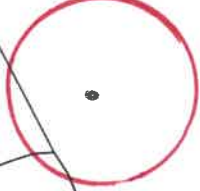
1. Piste bleue.



3. Module Snow park.



2. Départ de piste.



Commune de les Fourgs

LES LA FUCHARD

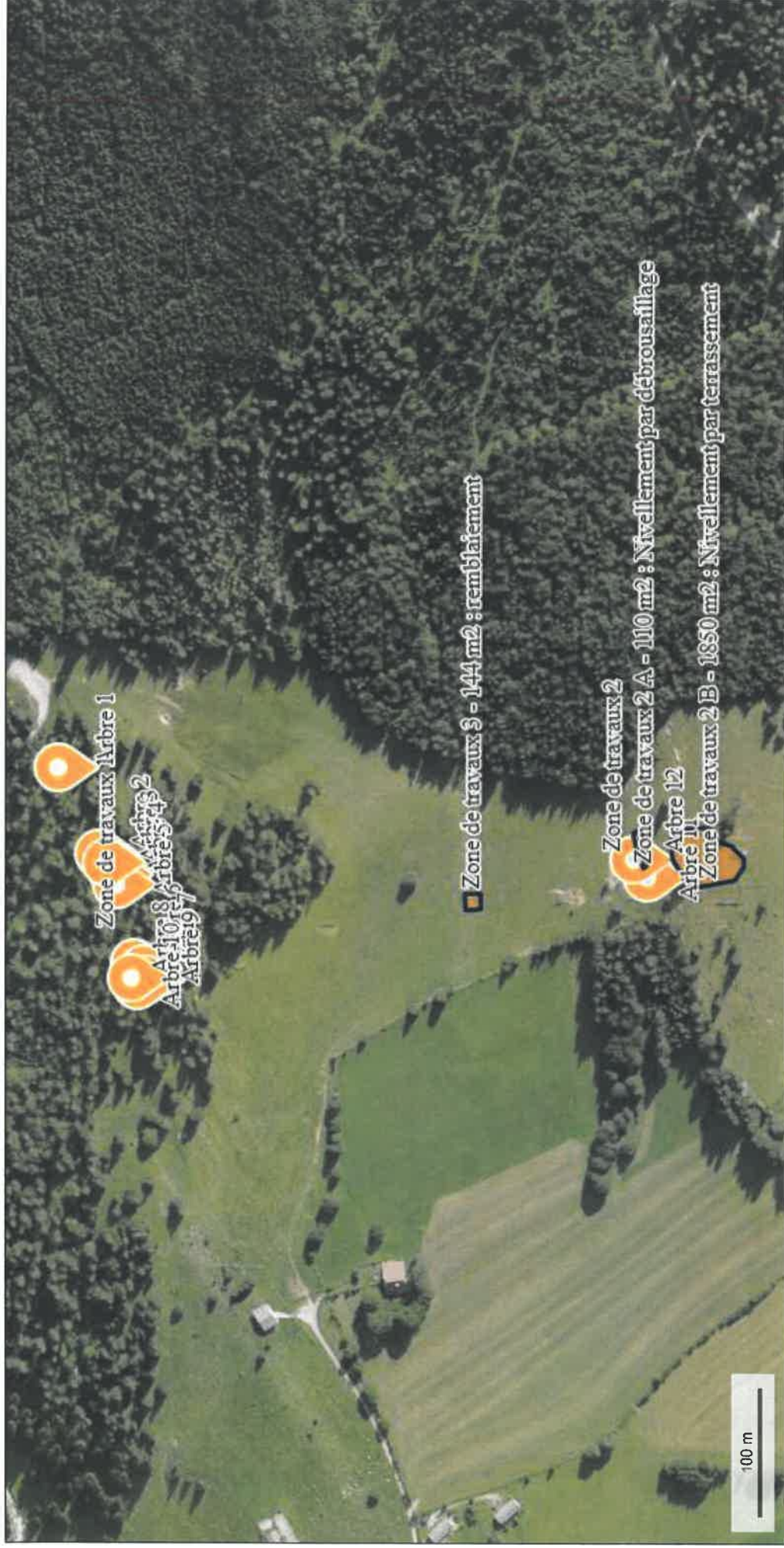
FRANÇOISE CHEZ COURCHAUX

AU DESOUS DE HAUTE-SOUD

COMMUNAL DE HAUTE-SOUD

LA CHAUMÉE

Travaux téléskis Les Fourgs



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 26' 32" E
Latitude : 46° 50' 46" N

Travaux téléskis Les Fourgs 1



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 26' 31" E
Latitude : 46° 50' 52" N

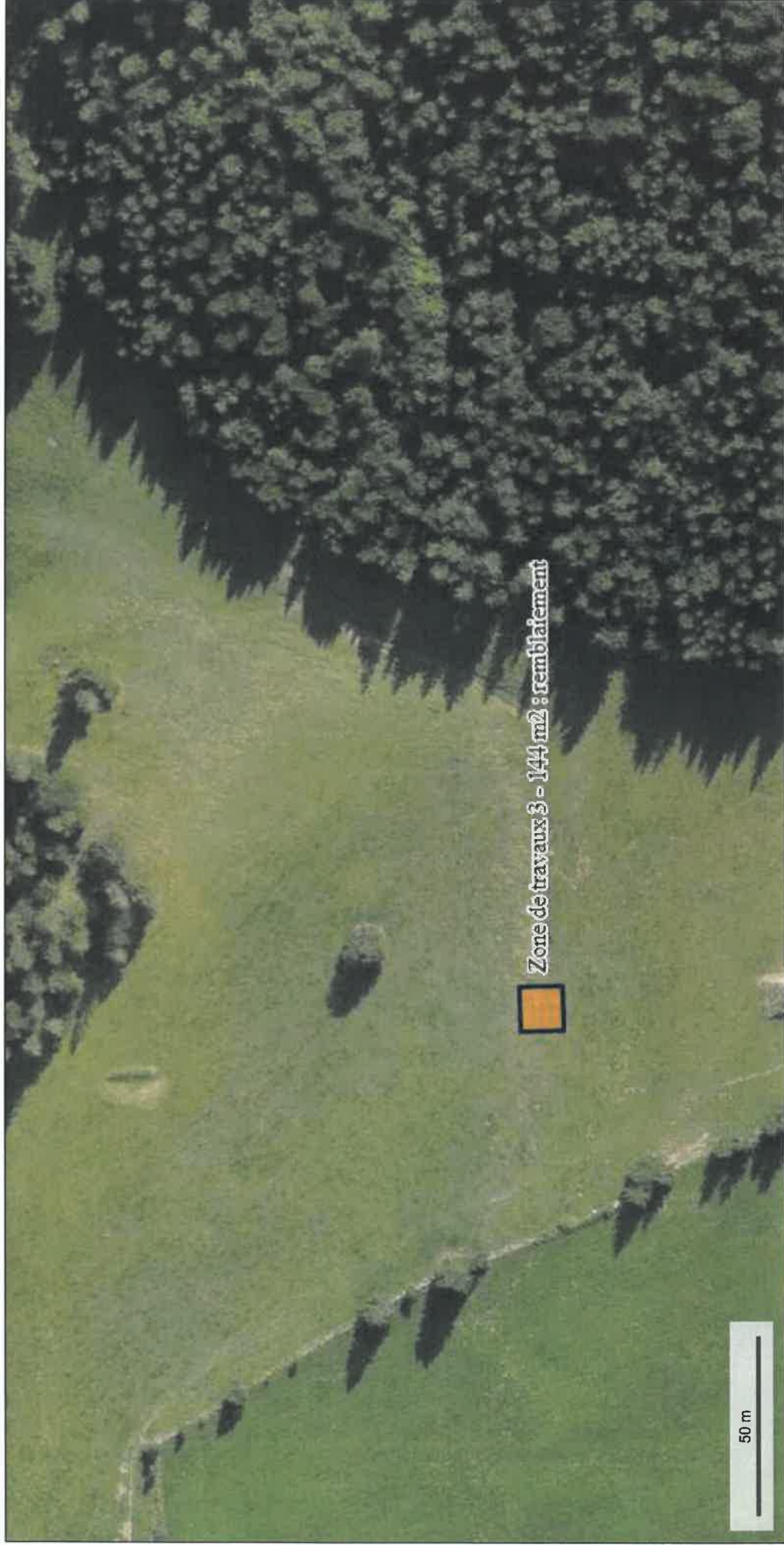
Travaux téléskis Les Fourgs 2



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 26' 32" E
Latitude : 46° 50' 39" N

Travaux téléskis Les Fourgs 3



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 26' 31" E
Latitude : 46° 50' 45" N

